

Annexe 8 - Recommandation 8.6 sur le trafic maritime

Le Comité Scientifique et Technique

1. *invite* les Parties à poursuivre les discussions en vue d'une proposition commune d'inscription du Sanctuaire en ZMPV auprès de l'OMI, en tenant compte de la présence effective des mammifères marins dans le Sanctuaire et aux alentours, et des éventuelles répercussions économiques du projet sur les ports et compagnies de navigation ;
2. *recommande aux Parties* de discuter de l'idée de tester une approche de gestion globale et adaptative pour la mise en œuvre d'outils d'évitement et/ou de réduction des collisions avec les navires (en collaboration avec l'OMI, IWC, ACCOBAMS, etc.), incluant les zones à éviter, le système de déclaration obligatoire, des zones de gestion dynamique des zones, des zones de gestion statiques, le système de séparation du trafic (TSS), etc.
3. *recommande aux Parties* d'encourager la poursuite des échanges entre les projets REPCET et WHALESAFE en vue de leur complémentarité ;
4. pour confirmer l'efficacité du système REPCET, *recommande aux Parties* d'encourager l'étendue de son utilisation au nombre critique de trente embarcations dans le Sanctuaire ;
et de fédérer en ce sens les autorités portuaires afin de leur rappeler l'intérêt du système et sa gratuité qui leur est réservée ;
5. *recommande aux Parties* de prier le Secrétaire Exécutif de se rapprocher du JRC/EU afin que les données issues des modélisations d'habitats préférentiels du rorqual réalisées par le JRC/EU puissent être disponibles et intégrées dans le système REPCET et le projet WHALESAFE ;
6. *recommande aux Parties* de mettre à jour la résolution 4.4 en ce sens.

La présente recommandation remplace les recommandations 6.1 et 7.10 des 6^{ème} et 7^{ème} Comités Scientifiques et Techniques.